



Genève, le 12-06-2019

à qui de droit

remise en main propre
à la délégation du 19 juin 2019

Notre réf. 3714-CoT

au Comité suisse pour la libération de Mme Louisa Hanoune

Le Comité de la CGAS a adopté une résolution en faveur de la libération inconditionnelle de Mme Louisa Hanoune le 23 mai 2019 qu'il a transmise aux délégués de l'Union syndicale Suisse. Celle-ci a été adoptée à l'unanimité et a donné mandat aux instances de l'USS pour s'associer à la campagne internationale exigeant la mise en liberté immédiate de la secrétaire générale du Parti des travailleurs d'Algérie.

Le 20 mai le tribunal militaire de Blida a refusé sa mise en liberté provisoire et l'a maintenue en captivité dans des conditions condamnables. En effet, maintenue en prison depuis le 9 mai, Mme Hanoune souffre de plusieurs pathologies et a besoin d'un suivi médical adapté, ce qui lui a été refusé. Nous sommes très inquiets pour sa santé et demandons aux autorités compétentes d'interférer pour trouver une solution humanitaire qui va dans le sens des demandes de ses avocats et de famille.

La CGAS s'associe pleinement aux démarches entreprises par le Comité suisse pour la libération de Mme Louisa Hanoune et soutien la délégation qui se rendra auprès de S.E M. l'ambassadeur d'Algérie en Suisse Moulay Mohammed GUENDIL.

<http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?article3697>

http://www.cgas.ch/SPIP/IMG/pdf/2019-05-14cgas_algerie_une_mesure_injustifiee_et_arbitraire.pdf

http://www.cgas.ch/SPIP/IMG/pdf/190524uss_cgas_liberation_hanoune.pdf

Claude REYMOND, secrétaire syndical CGAS